

Un vote unique est proposé sur les points 12 à 21

Délibérations CA 2020 / 07 / 07 – 11 à 19

Point 12 de l'Ordre du Jour :

FRAIS des ECOLES d'INGENIEURS APPLICABLES aux CANDIDATS 2020

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

Délibération CA 2020 07 07 – 11

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les frais des écoles d'ingénieurs applicables aux candidats 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 JUIL. 2020**

Point 13 de l'Ordre du Jour :

MONTANT des DROITS UNIVERSITAIRES – REPARTITION 2020-2021

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

Délibération CA 2020 07 07 – 12

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la répartition du montant des droits universitaires 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Point 14 de l'Ordre du Jour :

MONTANT des DROITS UNIVERSITAIRES – TAUX APPLICABLES 2020-2021

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 10

Délibération CA 2020 07 07 – 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les taux applicables au montant des droits universitaires 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Point 15 de l'Ordre du Jour :

TARIFICATION des CERTIFICATIONS 2020-2021

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Délibération CA 2020 07 07 – 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la tarification des certifications 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 JUL. 2020**

Point 16 de l'Ordre du Jour :

DEMANDES D'OUVERTURE de FORMATIONS EN ALTERNANCE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

Délibération CA 2020 07 07 – 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture en alternance des formations détaillées dans le tableau présenté en annexe.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	12
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Point 18 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) Périnatalité, Pleine Conscience et Prévention

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Délibération CA 2020 07 07 – 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Périnatalité, Pleine Conscience et Prévention*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 JUIL. 2020**

Point 19 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) Résilience par l'Entrepreneuriat dans les Écosystèmes Territoriaux

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Délibération CA 2020 07 07 – 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Résilience par l'Entrepreneuriat dans les Écosystèmes Territoriaux*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	12
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Point 20 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION de L'INTITULE du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) *Criminologie*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Délibération CA 2020 07 07 – 18

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) *Criminologie* en DU de ***Criminologie et de Victimologie***.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 JUIL. 2020**

Point 21 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION de L'INTITULE du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) *Performance en Industrie Laitière*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Délibération CA 2020 07 07 – 19

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) *Performance en Industrie Laitière* en DU **Responsable de Production en Industrie Laitière**.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	12
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Délibération CA 2020 / 07 / 07 – 20

Point 22 de l'Ordre du Jour :

LIGNES DIRECTRICES de GESTION RELATIVES à la MOBILITE*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent les lignes directrices de gestion de l'Université de Lorraine en matière de mobilité des personnels sur trois ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 8 juillet 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 10 JUIL. 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 8 juillet 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 10 JUIL. 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2020 / 07 / 07 – 21

Point 23 de l'Ordre du Jour :

PROLONGATION du DISPOSITIF EXPERIMENTAL des PRIMES D'INTERESSEMENT BIATSS au titre de L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la prolongation du dispositif expérimental des primes d'intéressement BITASS au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 8 juillet 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 10 JUIL. 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **8 juillet 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 10 JUIL. 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Les points 24 à 26 sont soumis à un vote groupé

Délibérations CA 2020 / 07 / 07 – 22 à 24

Point 24 de l'Ordre du Jour :

VALORISATION du PARCOURS PROFESSIONNEL des PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS de la FILIERE MEDICALE DES SERVICES INTERUNIVERSITAIRES DE MEDECINE PREVENTIVE et de PROMOTION de la SANTE (SIUMPPS) et SERVICES UNIVERSITAIRES de MEDECINE PREVENTIVE et de PROMOTION de la SANTE (SUMPPS)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 19

Délibération CA 2020 07 07 – 22

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les mesures de valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS de la filière médicale des Services Interuniversitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) et Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) – mesures consistant en :

- une grille de rémunérations des médecins contractuels tenant compte des grilles métiers hospitalières,
- une grille indemnitaire en faveur de ces médecins et
- un repositionnement des professionnels concernés sur les grilles métiers, après entretien individuel et accord des intéressés (date d'entrée en vigueur : le 1^{er} septembre 2020).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020

Point 26 de l'Ordre du Jour :

DECISION en vue de L'APPLICATION du « FORFAIT MOBILITES DURABLES »

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 21

A partir du 11 mai 2020, les agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables » pour se rendre sur leur lieu de travail. Le « forfait mobilités durables » consiste à rembourser tout ou partie des frais exposés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités représentent aujourd'hui environ un tiers des émissions totales de la France. Les engagements pris par notre pays sur la réduction de ses émissions incitent donc à considérer avec attention toute action susceptible de rééquilibrer les déplacements en faveur des modes dits doux, radicalement moins émissifs que la voiture individuelle (surtout lorsqu'elle est utilisée par une personne seule). Les dispositions qui permettent le versement d'un « forfait mobilités durables » viennent combler un manque dans l'éventail des mesures incitatives à disposition des acteurs publics, aux côtés de la prise en charge de tout ou partie des frais et abonnements relatifs à l'usage des transports publics. Cette mesure permet de prendre en compte l'engagement de ceux qui privilégient des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et qui contribuent donc effectivement à la réduction des émissions de gaz à effets de serre sans pour autant recourir aux transports en commun. A l'échelle de notre université, permettre l'accès à ce forfait, c'est donner une traduction concrète à notre engagement en faveur de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur. En particulier, cette mesure est dans la parfaite continuité des efforts déployés par l'université de Lorraine pour établir son bilan GES : c'est un des éléments indispensables à la construction du plan d'action qui doit logiquement en découler.

Délibération CA 2020 07 07 – 24

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité l'application du « forfait mobilités durables » aux personnels de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **10 JUIL. 2020**

Délibération CA 2020 / 07 / 07 – 25

Point 27 de l'Ordre du Jour :

PRINCIPE D'ACQUITTEMENT des DROITS de SCOLARITE DUS par les DOCTORANTS appelés à SOUTENIR leurs TRAVAUX entre le 1ER JANVIER 2021 et le 28 FEVRIER 2021*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 22

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'ajouter aux principes généraux d'exonération un critère supplémentaire en vue de l'exonération des doctorants qui le demandent, appelés à soutenir leurs travaux entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020**